



**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte
aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS AU 31/05/2019

Juillet 2020

SOMMAIRE

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers arrêtés au 31 mai 2019

- Etat de la situation financière
- Etat des produits et des charges
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges

**Messieurs les membres de l'Association de
Mécanisme Tunisien de Coordination pour la
Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

OPINION D'AUDIT :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre comité directeur le 22 juin 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »** au 31 mai 2019, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des passifs et actifs nets de 38 737 dinars, des actifs nets positifs de 27 199 Dinars, y compris l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de 29 177 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 mai 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisien.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application les dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions

relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes émises par l'association avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur.


ANIS WAHABI
Expert Comptable

Anis WAHABI
Expert-Comptable

Tunis, le 14 Juillet 2020



**Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte
aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie »**

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 MAI 2019

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

Country Coordinating Mechanisme CCM Tunisie

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 MAI 2019

(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/05/2019	31/05/2018
<u>ACTIFS</u>			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	34 943	50 483
Autres actifs courants		368	183
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	3.2	3 426	1 251
Immobilisations incorporelles	3.3	-	-
Total des actifs		38 737	51 917
<u>PASSIFS ET ACTIFS NETS</u>			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.4	11 477	10 732
Fournisseurs et comptes rattachés		61	-
Provisions		-	-
Apports reportés	3.5	-	42 160
Total des Passifs		11 538	52 892
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		-	1 003
Autres actifs nets		7 697	7 697
Excédents ou déficits reportés		(9 675)	(12 082)
Excédents ou déficits de l'exercice		29 177	2 407
Total des Actifs Nets	3.6	27 199	(975)
Total des Passifs et Actifs Nets		38 737	51 917

Country Coordinating Mechanisme CCM Tunisie
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES ARRETES AU 31 MAI 2019
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/05/2019	31/05/2018
<u>Produits</u>			
Cotisations des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.1	252 809	198 027
Apports non monétaires		-	-
Autres apports			-
Produits des placements			-
Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		1 003	1 003
Reprise sur provisions		-	1 132
Total des produits		253 812	200 162
<u>Charges</u>			
Charges de personnels	4.2	37 395	37 395
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		1 429	1 485
Autres charges courantes	4.3	185 811	156 555
Charges financières nettes		-	2 289
Autres pertes		-	31
Total des charges		224 635	197 755
Excédent des Produits sur les Charges		29 177	2 407

Country Coordinating Mechanisme CCM Tunisie

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 MAI 2019

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/05/2019	31/05/2018
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Résultat		29 177	2 407
Modification comptable		-	19 909
Ajustement pour:			
Dotations aux amortissements et provisions		1 429	1 485
Quote part subvention inscrite au RT		(1 003)	(1 003)
Variation des			
Stocks			-
Autres actifs		(185)	(183)
Fournisseurs et autres dettes		(41 354)	(26 735)
Résultat reporté			
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i>		(11 936)	(4 120)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(3 605)	(610)
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		(3 605)	(610)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des dotations		-	-
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
Encaissement provenant des emprunts		-	-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêts)		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		-	-
Variation de trésorerie		(15 541)	(4 730)
Trésorerie au début de l'exercice		50 483	55 214
Trésorerie à la clôture de l'exercice		34 943	50 483

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 MAI 2019
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

En Tunisie, le Comité National de Coordination du programme du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme ou CCM Tunisie a été mis en place en juillet 2004, afin de présenter une proposition au Fonds mondial pour l'appui à la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre VIH/Sida et les IST de 2006 à 2010.

A partir de 2012 (JORT du 30 août 2012), le CCM dispose d'un statut d'une association et porte le nom de : Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires -Country Coordinating Mechanism- CCM-Tunisie.

Le mandat du CCM est de discuter, coordonner l'élaboration, approuver et soumettre une ou des propositions appropriées et viables au Fonds mondial et d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds mondial.

L'Association de Mécanisme Tunisien de Coordination pour la Riposte aux Fléaux Sanitaires « CCM Tunisie », est une association à but non lucratif créée le 30/08/2012. L'activité principale de l'association est :

- L'élaboration des projets et des stratégies concernant la riposte aux fléaux sanitaires surtout concernant le sida, la tuberculose et le paludisme.
- La coordination entre les associations et le gouvernement pour élaborer les stratégies qui pourraient limiter ces fléaux sanitaires dans la société tunisienne.
- L'assistance et l'encadrement des associations tunisiennes œuvrant dans les domaines de sida, la tuberculose et le paludisme.
- Faire des activités, des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation dans le cadre de la loi pour limiter la propagation de ces fléaux sanitaires.
- Relever les défis de la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme sur le plan national et régional et proposer des solutions en respectant les stratégies nationales dans ce cadre.

Conformément à son statut, CCM-Tunisie est dirigée par l'Assemblée Générale et gérée par un Bureau Directeur élu par l'Assemblée. Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale des Membres réunie en date du 6 et 7 mars 2019 le Bureau Directeur se compose de :

Pr Mohamed CHAKROUN : Président

Dr Karim DOUGAZ : Vice-Président

Mr Lassad SOUA : Président du Comité Oversight

Dr Mehrez AJMI : Président du Comité d'éthique et de gestion de conflits d'intérêts

Dr. Sonia El Kara: Présidente du comité de communication

Mr. Slim Ben Nasr: Représentant des PVVIH et des populations clés

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le

décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale des Membres réunie en date du 30/11/2016, l'exercice comptable de l'association a été fixé du 1^{er} juin de l'exercice jusqu'au 31 mai de l'exercice d'après.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'association sont les suivants :

2.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations acquises, et nécessaires à l'exploitation, sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et en général, tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes :

Mobiliers de bureaux	10 ans
Matériels informatiques	3 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 500 DT sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

2.2 Opérations en monnaies étrangères :

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

2.3 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.4 Excédents ou déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**3.1 Liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2019</u>		<u>31/05/2018</u>
Attijari Bank	34 943		50 425
Amen Bank	-	(i)	58
	<u>34 943</u>		<u>50 83</u>

(i) Le compte courant bancaire ouvert auprès de l'Amen Bank a été clôturé en date du 21 septembre 2018.

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2019</u>	<u>31/05/2018</u>
Equipements du bureaux	5 512	5 013
Matériels informatiques	14 108	11 003
Valeur brut	19 620	16 016
Amortissement	(16 194)	(14 765)
Valeur net	3 426	1 251

3.3 Immobilisations incorporelles

Le logiciel comptable acquis par l'association est totalement amorti au 31 mai 2017.

3.4 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2019</u>	<u>31/05/2018</u>
Charges à payer	6 675	6 502
Etat retenue à la source (15%)	2 676	2 254
CNSS	1 393	1 393
Etat, retenue sur salaire	489	489
Contribution sociale de solidarité	23	23
Etat retenue à la source (1.5%)	27	44
Etat retenue à la source (5%)	167	-
FOPROLOS	27	27
	<u>11 477</u>	<u>10 732</u>

3.6 Apports reportés

Suite à la correspondance du FM en date du 21 juin 2018, il a été décidé de décaisser USD 81 866, soit l'écart entre l'enveloppe budgétaire de l'année 2 qui s'élève à USD 98 242 diminué du solde de trésorerie au 1^{er} juin 2017 qui s'élève à USD 8 134 et de l'épargne de l'année 1 qui s'élève à USD 8 242.

Le décaissement se détaille comme suit :

	Montant USD
Budget année 2	98 242
Reliquat budget 2016-2017 8 134\$ TUN-CFUND 1706	(8 134)
Reliquat budget 2017-2018 8 242\$ TUN-CFUND 1706	(8 242)
	81 866

3.7 Actifs nets

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/05/2019	31/05/2018
Subvention d'investissement	- (i)	1 003
Autres actifs nets	7 697	7 697
Excédent ou déficit reportés	(9 675)	(12 082)
Excédent ou déficit de l'exercice	29 177	2 407
	27 199	(975)

(i) Ce solde se détaille comme suit :

Subvention d'investissements bruts	13 551
Subvention d'investissement inscrit aux comptes de résultat	(13 551)
Subvention d'investissements nets	-

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

4.1 Subvention de fonctionnement

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2019</u>	<u>31/05/2018</u>
Virement reçu FM (81 866 \$)	210 649	198 027
Reliquat budget 2016-2017 8 134\$ TUN-CFUND 1706	20 941	-
Reliquat budget 2017-2018 8 242\$ TUN-CFUND 1706	21 219	-
	<u>252 809</u>	<u>198 027</u>

4.2 Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2019</u>	<u>31/05/2018</u>
Salaires	31 970	31 970
Cotisation de sécurité sociale	5 425	5 425
	<u>37 395</u>	<u>37 395</u>

4.3 Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/05/2019</u>	<u>31/05/2018</u>
Honoraires de prestation de services	60 104	60 104
Locations salles de réunions	43 407	26 790
Locations de bureau	21 148	21 033
Honoraires des facilitateurs et des consultants	20 626	13 578
Transports	9 040	9 660
Fournitures consommables	6 635	6 222
Frais de réception	5 854	5 785
Honoraires comptabilité, audit et informatique	9 595	3 345
Frais de télécommunications et d'internet	2 994	3 353
Frais de nettoyage	2 160	1 060
Entretien et réparation	1 475	1 411
Frais et commissions bancaires	1 108	1 163
Perdiem de supervision	419	-
Service publication dans les journaux	446	372
Consommation d'électricité	342	300
FOPROLOS	320	320
Eau	76	63
Prime d'assurance	62	61
Formation	-	446
Service d'impression	-	1 489
	<u>185 811</u>	<u>156 555</u>